

**COMPTE-RENDU  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 avril 2017**

Convocation effectuée le 13 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11

L'an deux mil dix sept, le 21 avril à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

**Etaient présents**: Mmes et MM. Vladimir Félicijan, , Gérard Pouchain, Evelyne Lamandé, Maryse Monnier, Yves Cossé, Hélène Dapremont-Nölp, François Godmet, Michèle Motir, Aurélien Quesnel, Clairette Sohier.

**Secrétaire de séance**: M. Gérard Pouchain jusqu'au point de délibération 2017-25, remplacé ensuite par M. Aurélien Quesnel.

**2017-22-1 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 - BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, le COMPTE de GESTION de l'exercice 2016, dressé par le Receveur municipal, en concordance totale avec le COMPTE ADMINISTRATIF.

**2017-22-2 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, le COMPTE de GESTION de l'exercice 2016, dressé par le Receveur municipal, en concordance totale avec le COMPTE ADMINISTRATIF.

**2017-22-3 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 - BUDGET CAMPING**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, le COMPTE de GESTION de l'exercice 2016, dressé par le Receveur municipal, en concordance totale avec le COMPTE ADMINISTRATIF.

**2017-23-1 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - BUDGET COMMUNAL**

*Monsieur Scribe, Maire, s'étant retiré, le vote est présidé par M. Pouchain.*

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Scribe, se présentant ainsi :

**SECTION FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	624 538,00 €
<b>RECETTES</b>	699 574,56 €
<b>EXCEDENT 2016</b>	65 601,56 €
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	282 271,16 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>347 872,72 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	204 063,77 €
<b>RECETTES</b>	99 689,00 €
<b>DEFICIT 2016</b>	- 104 374,77 €
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	89 427,74 €
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b>	<b>- 14 947,03 €</b>

**2017-23-2 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

*Monsieur Scribe, Maire, s'étant retiré, le vote est présidé par M. Pouchain.*

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Scribe, se présentant ainsi :

**SECTION FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	102 083,79 €
<b>RECETTES</b>	96 682,06 €
<b>DEFICIT 2016</b>	5 401,73 €
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	82 922,98 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>77 521,25 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	44 982,17 €
<b>RECETTES</b>	38 155,04 €
<b>DEFICIT 2016</b>	6 827,13 €
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	187 175,77 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>180 348,64 €</b>

**2017-23-3 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - BUDGET CAMPING**

*Monsieur Scribe, Maire, s'étant retiré, le vote est présidé par M. Pouchain.*

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Scribe, se présentant ainsi :

**SECTION FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	74 455,45 €
<b>RECETTES</b>	62 553,70 €
<b>DEFICIT 2016</b>	11 901,75 €
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	41 954,43 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>30 052,68 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	2 433,31 €
<b>RECETTES</b>	13 300,40 €
<b>EXCEDENT 2016</b>	10 867,09 €
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	2 184,15 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>13 051,24 €</b>

**2017-24-1 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - BUDGET COMMUNAL**

Vu l'excédent de clôture en Section de Fonctionnement de : 347 872,72 €

Vu le déficit de clôture en Section d'Investissement de : -14 947,03 €

Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 43 170,00 €

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- 58 117,03 € en excédents de Fonctionnement capitalisés -Article 1068
- 289 755,69 € en excédent de Fonctionnement reporté -Article 002
- 14 947,03 € en déficit d'Investissement reporté - 001

**2017-24-2 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Vu l'excédent de clôture en Section d'Exploitation de : 77 521,25 €

Vu l'excédent de clôture en Section d'Investissement de : 180 348,64 €

Les résultats de clôture de chaque section seront respectivement reportés :

- 180 348,64 € en excédent antérieur reporté d'investissement - 001
- 77 521,25 € en excédent antérieur reporté d'exploitation - 002

**2017-24-3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - BUDGET CAMPING**

Vu l'excédent de clôture en Section de Fonctionnement de : 30 052,68 €

Vu l'excédent de clôture en Section d'Investissement de : 13 051,24 €

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- 30 052,68 € en excédent antérieur reporté de fonctionnement - 002
- 13 051,24 € en solde d'exécution d'investissement reporté - 001

**2017-25-1 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Monsieur le Maire, après avoir précisé que le budget est établi en fonction d'un produit attendu en raison de l'attente du vote des bases fiscales de l'intercommunalité, propose de procéder à son approbation.

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2017, se présentant ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

équilibrée en dépenses et en recettes : **898 634,98 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

équilibrée en dépenses et en recettes : **225 435,47 €**

**2017-25-2 : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017**

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal vote le budget assainissement de l'exercice 2017, se présentant ainsi :

**SECTION D'EXPLOITATION**

équilibrée en dépenses et en recettes : **153 612,37 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

équilibrée en dépenses et en recettes : **219 493,44 €**

**2017-25-3 : VOTE DU BUDGET CAMPING 2017**

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal vote le budget camping de l'exercice 2017, se présentant ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

équilibrée en dépenses et en recettes : **90 052,68 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

équilibrée en dépenses et en recettes : **26 351,64 €**

**2017-26 : DESAFFECTATION DES LOCAUX SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 mars 2017 relative à la réorganisation scolaire sur la commune.

Le SIVOS des Monts de Ryes étant dissous le 31 août 2017, l'Inspecteur d'Académie a donné un avis favorable à la désaffectation des locaux.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette désaffectation, et sur la procédure de déclassement pour que les biens rejoignent le domaine privé communal en vue de leur destination future restant à définir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la désaffectation de l'école élémentaire au 1<sup>er</sup> septembre 2017,
- le déclassement du domaine public de l'école élémentaire et son intégration dans le domaine privé communal, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**2017-27 : DEVIS DE BM SOUDURE POUR L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération 2017-14 du 21 mars 2017 relative à la mise en œuvre des travaux d'accessibilité énonçait les devis des diverses entreprises retenues.

Il donne lecture de l'actualisation des devis de l'entreprise BM Soudure concernant les rampes de la mairie et de la salle des fêtes, représentant une augmentation respective de 10 € et de 34,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les devis suivants de BM Soudure :

- rampe d'accès de la mairie : 362 € HT
- rampe sur l'escalier et main courante à la salle des fêtes : 1 210,80 € HT.

**2017-28 : DEMANDE D'INSTALLATION POUR UN MANEGE**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Mme Hainault pour l'installation de son manège lors de la saison estivale.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-5 et L2213-2,

Vu la loi 2008-136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions,

Considérant qu'il importe de réglementer les conditions d'activité du manège en matière de sécurité, de salubrité et de bruit,

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention relative à l'occupation temporaire du domaine public, et plus particulièrement à la justification de la capacité de Mme Hainault à exercer son activité, la durée et les modalités de stationnement de son manège, ainsi que les clauses relatives à son hébergement au camping municipal et ses obligations.

Le conseil décide :

- d'autoriser l'installation du manège de Mme Hainault sur la place Maurice Mosnier du 26 juin au 5 septembre 2017, sous réserve de la réception des justificatifs demandés
- de fixer la redevance à 20 € par jour, exception faite éventuellement des jours d'intempéries,
- de fixer le forfait d'hébergement au camping à 300 euros pour juillet et août 2017,
- de veiller particulièrement à la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité et le bruit
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera transmise au demandeur par le biais du CIDUNATI.

### **2017-29 : TARIFS SUPPLEMENTAIRES AU CAMPING**

Monsieur le Maire informe qu'il serait souhaitable d'ajouter à la location des chalets, la mise à disposition de draps, notamment pour les clients de passage.

Ce service supplémentaire sera facturé 10 € la parure.

### **INFORMATIONS DU MAIRE :**

- M. Scribe précise que les bases fiscales n'étant pas votées par Seules Terre et Mer, les taux communaux seront votés début mai. Les variantes proposées par l'intercommunalité visent à limiter l'impact sur les ménages.

Les compensations entre la commune et l'intercommunalité résultant du transfert de compétences, seront définitivement connues en fin d'année.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. Godmet évoque le recrutement d'un animateur pour de la gymnastique en faveur des estivants.

- Mme Dapremont-Nölp précise que du sport collectif pourrait être proposé aux enfants.

Tous les points de délibération ayant été abordés, sauf le point N° 8 de l'ordre du jour, en raison de la décision déjà prise le 31 janvier 2017, la séance est close à 23h25.

Suivent les signatures

Affichage effectué le 26 avril 2017

Le Maire, M. Alain SCRIBE

